

Communiqué de presse

Paris, le 24 mars 2010

Contact presse

Michel Loubry + 33 (0)6 76 72 31 53

+33 (0)1 46 53 10 55

michel.loubry@plasticseurope.org

« **SUSPENSION** » DE LA COMMERCIALISATION DES BIBERONS A BASE DE BISPHENOL A : UNE APPLICATION HASARDEUSE DU PRINCIPE DE PRECAUTION

Le Sénat a amendé aujourd'hui la proposition de loi sénatoriale « *tendant à interdire le bisphénol A dans les plastiques alimentaires* », inscrite à l'ordre du jour après une intense campagne de pression médiatique et politique. Le texte tend désormais « à suspendre la commercialisation de biberons produits à base bisphénol A ».

Les sénateurs ont donc limité le champ d'application de la proposition de loi aux seuls biberons et écarté l'option d'une interdiction pour retenir celle d'une suspension, au nom du principe de précaution.

Cette rédaction souligne l'embarras du législateur face à une proposition d'interdiction qui apparaît aujourd'hui inadaptée en l'état des connaissances scientifiques, ne prenant pas en compte la question des substituts éventuels et déconnectée du calendrier de travail des agences sanitaires française, européenne et internationales.

En effet, l'AFSSA vient de diffuser, le 23 mars, un communiqué rappelant que « le bisphénol A (BPA) est utilisé depuis plus de 40 ans, dans de très nombreuses applications dont les matériaux au contact des aliments et de l'eau. Des évaluations de risques menées par les agences sanitaires¹ ont conclu, sur la base des données scientifiques disponibles, à l'absence de risque pour le consommateur dans les conditions d'emploi. »

L'association européenne des producteurs de matières plastiques, PlasticsEurope, et le syndicat professionnel des emballages plastiques et des emballages souples, ELIPSO, prennent acte de la décision du Sénat de ne pas interdire « le BPA dans les plastiques alimentaires », mais estiment que la suspension de la commercialisation des biberons n'est qu'une fausse solution qui alimentera les angoisses des consommateurs.

PlasticsEurope et Elipso rappellent que l'AFSSA a récemment recommandé « *de définir rapidement une méthodologie adaptée à la détection d'une toxicité potentielle, chez l'homme et à basse dose, du BPA mais aussi des produits de substitution et plus largement des perturbateurs endocriniens* ».

¹ En particulier la FDA aux Etats-Unis, l'EFSA en Europe en 2008, et Santé Canada (*la note est de l'AFSSA*)

L'AFSSA a souhaité travailler, pour la mise au point de cette méthodologie, avec d'autres agences de sécurité sanitaire au niveau européen, et proposait de faire un point d'étape « *d'ici la fin de l'année* ».

L'agence européenne, l'EFSA, a également lancé des travaux et prévoit un point d'étape en mai prochain.

PlasticsEurope et Elipso souhaitent que tous ces travaux puissent continuer de progresser dans la sérénité et permettront de répondre aux interrogations des consommateurs.

Pour plus d'informations sur le BPA : www.bisphenol-a-europe.org

PlasticsEurope représente les producteurs européens de matières plastiques et compte plus de 100 entreprises membres, soit plus de 90% des polymères produits dans les 27 états membres de l'UE ainsi qu'en Norvège, en Suisse, en Croatie et en Turquie. La filière européenne du plastique emploie plus de 1,6 million de personnes dans environ 50 000 entreprises (principalement des petites et moyennes entreprises dans le secteur de la transformation) et génère un chiffre d'affaires de 280 milliards d'euros par an.

Elipso est le Syndicat Professionnel des emballages plastiques et souples né de l'union de la CSEMP (Chambre Syndicale des Emballages en Matière Plastique) et de l'UNITES (Union Nationale des Industries d'Emballage Souple). L'emballage plastique et souple représente 370 entreprises en France qui emploient plus de 42 370 collaborateurs et ont réalisé 7,1 milliards d'euros de Chiffre d'affaires en 2007.